

RAPPORT DE CORRECTION 2006 **Dissertation de Culture Générale**

Choix des sujets

Les 2757 copies corrigées cette année ont obtenu 10,06 de moyenne. La note la plus haute est 18/20 et la plus basse 02/20.

L'originalité de l'épreuve est toujours fondée sur le choix entre deux sujets portant sur le thème de l'année, à savoir : « la Justice ». Les deux sujets, qui correspondent aux exigences de l'épreuve (1^{er} sujet : une question ; 2^{ème} sujet : une citation), ont été choisis par les candidats environ dans la proportion suivante : 1^{er} sujet : 60%, 2^{ème} sujet : 40%.

Le premier sujet posait une vaste question qui a laissé démunis un grand nombre de candidats. Les défauts les plus fréquents ont été les suivants :

- soit les candidats ont échangé « Pourquoi la justice ? » en « Qu'est-ce que la justice ? », ce qui leur permettait alors de « réciter » le cours, sans plus de scrupules intellectuels, et/ou de transformer le développement en une galerie de portraits tournant elle-même au jeu de massacre des auteurs, convoqués sans avoir été sans doute jamais lus de première main, grâce (ou plutôt la disgrâce !) à la compilation du prêt-à-porter de l'esprit que véhiculent trop de publications faites dans l'urgence de leur édition annuelle ;
- soit trop de candidats ont également eu tendance à traiter leur sujet en pensant au second (la citation de La Rochefoucauld), et un certain nombre sont même allés jusqu'à le traiter sous l'influence d'une épreuve antérieure (celle d'un autre concours) : « Pourquoi faut-il rendre la justice ? ».

Il est certain que ces défauts notoires révèlent l'incapacité de la majorité des candidats à problématiser face à une formulation très ouverte, qui sollicitait leur capacité de réflexion et leur rigueur méthodologique ; la qualité déplorable de la plupart des introductions est révélatrice de ces lacunes fondamentales, mais témoignent en outre de l'inconscience, de la part des candidats, du poids des mots choisis par le(s) concepteur(s) soucieux de l'originalité de leur sujet, et sachant que cette année, avec la justice, il(s) devait(ent) éviter tous ceux

existants du fait de la présence de cette notion dans le programme de philosophie des classes terminales.

Il faut rappeler aux candidats qu'**il est nécessaire de prendre en charge l'énoncé dans tous ses termes** : « pourquoi » ou pour quoi ? et aussi pourquoi peut-on - doit-on – poser la question même du pourquoi ? car la question est-elle si évidente ?

N.B. : il faut encore, et on ne peut que le déplorer (*bis repetita non placent* !), rappeler aux candidats qu'il est inacceptable de se servir de la citation qui constitue le second sujet pour illustrer un propos relatif au premier, même si celle-là s'y prête, ce qui n'a rien de surprenant les deux sujets portant sur le thème de la Justice. Il n'est également pas question de rendre un plan avec des numéros et des titres de parties. Enfin peut-être faut-il proposer aux candidats un libellé de premier sujet plus ciblé qui oriente leur démarche, incapables qu'ils sont, pour la plupart, de problématiser. En ce sens le second sujet paraît plus adapté.

Le second sujet : en effet, la citation a facilité le travail de réflexion des candidats, mais le nom de La Rochefoucauld n'a pas éveillé de souvenir scolaire, si bien que, *mutatis mutandis*, le sujet n'a pas été pris en compte dans son libellé exact, et les correcteurs ont pu constater le manque de rigueur méthodologique des candidats dont la majorité ne sait pas, en outre, faire une introduction. De nouveau trop de copies débutaient par un empilement de connaissances, de références qui anticipent sur le développement, voire sur la conclusion, et n'ont absolument pas leur place au tout début du devoir. Faut-il encore rappeler que l'exercice de la dissertation, à partir d'un sujet constitué par une citation, ne peut se réduire au mieux à sous-entendre les termes de la citation en question, au pire à les négliger pour formuler une question qui en limite le sens ? L'« amour » n'est pas le respect, la « crainte de l'injustice » n'est pas celle du châtement, tenir compte aussi de « la plupart »...

Dans tous les cas, **la fonction d'une introduction est d'introduire le sujet**, quel qu'il soit, et, **seulement après** en avoir écrit la teneur exacte, d'en examiner les concepts pour réfléchir à ses enjeux. **La disparition de cette rigueur méthodologique signifie la perte de ce qui fait l'intérêt même de cette épreuve, à savoir évaluer les qualités intellectuelles du candidat, sa capacité à comprendre, à réfléchir et à répondre en argumentant et en structurant sa pensée.**

Dernière remarque : d'une manière générale, les connaissances sont assez semblables et suffisantes, mais l'incapacité à les utiliser au service d'une réflexion personnelle uniformisée

les devoirs au détriment de leur originalité, sans parler de ce que trop de candidats réduisent la justice au judiciaire et à la justice pénale.

Pour information : le brassage des copies ne paraît pas avoir été bien effectué, les lots étant souvent homogènes pour le meilleur comme pour le pire.

Remarques méthodologiques :

En conséquence de ce qui a été dit précédemment, la méthode de la dissertation, comme sa présentation formelle (de l'art du paragraphe !), est dans l'ensemble à retravailler, ou même, pour certains, à apprendre, en tenant compte de la spécificité méthodologique des deux sujets. Il est à craindre que les professeurs de classe préparatoire ne présupposent en général chez leurs élèves, des acquis absents : sans jamais vouloir leur donner un conseil, on peut néanmoins leur suggérer de vérifier de plus près les acquis réels de leur public scolaire, désormais plus habitué au langage atrophié d'un « texto » ou d'un SMS, voire au bavardage indigent du *chat*, qu'exercé à la rigueur d'une composition écrite reflétant la pensée.

On assiste donc à une lente mais inexorable dégradation de la langue. Il n'existe plus (même dans les meilleurs devoirs) de copie dépourvue de fautes. Si l'on se place d'un point de vue normatif, cette dégradation est inquiétante et montre que l'apprentissage scolaire manque de façon certaine. En outre, l'orthographe, la ponctuation, l'accentuation sont toujours plus ou moins négligées, or ce ne sont pas de simples « fioritures » et trop de candidats en ignorent l'obligation.

La lisibilité des copies est également à conseiller.